

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-884

présenté par

Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	600 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	600 000 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	600 000 000	600 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport du Sénat « remettre la SNCF sur le rail ? » de mars 2022 fait état d'une situation financière de Fret SNCF structurellement dégradée. L'ancienneté du matériel roulant pèse sur la rentabilité et la compétitivité de la société et nécessite l'engagement d'opérations de renouvellement d'envergure et de lourdes dépenses d'investissement au cours des prochaines années.

Cette situation a un impact négatif sur le fret ferroviaire français. Depuis des décennies, l'activité de fret ferroviaire décline inexorablement en France, en contraste avec les évolutions constatées chez nos voisins européens. Un investissement (État et SNCF Réseau) à hauteur de 10 milliards d'euros pour les infrastructures de fret à horizon 2030 est nécessaire, dont 3 milliards dans l'immédiat.

Cet amendement de repli propose le financement du besoin immédiat de 3 milliards d'euros dans le fret en étalant cet investissement sur 5 ans, soit un investissement de 600 millions d'euros par année à compter de l'année 2023. A ce titre, pour l'année 2023, l'amendement procède :

- D'une part à l'augmentation de 600 millions d'euros en AE et CP de l'action 41 - *Ferroviaire* du programme « Infrastructures et services de transports »,

- D'autre part à la réduction à due concurrence en AE et CP des crédits de l'action 03 -*Aides à l'acquisition de véhicules propres* du programme « Énergie, climat et après-mines ».

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de cette action et souhaitent que le Gouvernement lève le gage.